

M. l'Orateur suppléant: Consent-on à l'unanimité à laisser le député continuer?

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski: Je remercie Votre Honneur et les députés de leur indulgence. Je termine par les paroles inquiètes que M. D. R. Marshall, président du Conseil national de l'industrie laitière du Canada a prononcées au 53^e congrès annuel à Toronto. Voici un extrait de son discours:

Le socialisme «dissimulé» fait des progrès considérables en agriculture dans notre pays et je suis convaincu que la grande majorité de Canadiens ne voient pas la chose d'un bon œil, quel que soit le camouflage.

S'il s'agit d'une évaluation exacte de l'orientation de l'agriculture, et je constate que le député d'Assiniboia (M. Douglas) fait signe qu'il n'en est rien, je suis d'accord avec lui. S'il s'agit d'une évaluation exacte, je suis fier d'être l'un de ceux qui combattent cette mesure et je continuerai à le faire, afin que le producteur conserve ces libres choix et qu'ils ne soient pas supprimés par des combinats, des sociétés intégrées et la bureaucratie. Je suis convaincu que ces deux mesures cherchent à maintenir cet état de choses. Merci, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'avoir l'occasion de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Monsieur l'Orateur, on ne saurait prendre la parole aujourd'hui sans faire allusion à la disparition tragique d'un distingué ministre du gouvernement de la province de Québec.

Sans entrer dans tous les détails de cet événement qui affecte la population du Canada tout entier, je crois devoir appeler l'attention de tous les députés sur sa cause éloignée.

Quelqu'un a déjà dit que la violence des faibles est une réaction contre l'inertie des forts. La guillotine de Louis XVI fut la conséquence de l'inertie de Louis XIV et de Louis XV devant les revendications populaires non satisfaites par l'autorité régnante.

• (8.30 p.m.)

La violence n'est que l'escalade normale des procédés démocratiques mis en marche pour attirer l'éveil des consciences endormies des autorités compétentes. Les jugements intuitifs du peuple sont plus solides que les jugements déductifs de plusieurs intellectuels dénaturés.

Les sentiments de la justice et de l'harmonie sont si fortement incrustés dans les cœurs de tous les citoyens les plus simples qu'ils sont à la source des mouvements révolutionnaires les plus efficaces.

Tout en félicitant le gouvernement d'avoir pris des mesures d'urgence pour maîtriser une situation énervante et périlleuse, je voudrais signaler que ne ce sont encore là que des mesures superficielles qui ne procureront jamais la guérison des causes profondes du mécontentement du peuple devant l'inertie des autorités compétentes demeurées trop longtemps conservatrices, tout en portant le nom de «libéral» ou de «libéralisme politique économique».

Monsieur l'Orateur, je pose la question suivante: Est-ce que les peuples se révoltent contre les gouvernements honnêtes, justes et humanitaires?

[M. l'Orateur suppléant.]

Les événements actuels nous imposent le devoir de nous frapper la poitrine et de faire un examen de conscience parlementaire sur notre manière de conduire les affaires personnelles, familiales, sociales de tous les Canadiens.

Nous n'en démordrons pas. Le Canada, dont nous sommes les députés, est un pays composé de près de 22 millions de citoyens qui ont tous le même droit de vivre selon le standard économique procuré par notre produit national brut de 1970.

Voilà, monsieur l'Orateur, le fond du problème. L'avons-nous solutionné? Le présent discours du trône annonce-t-il des solutions proportionnées? Le peuple peut-il encore attendre plus longtemps une honnête répartition de la production de notre économie prospère? Je crois que non.

Ce ne sont pas des promesses, ni des vœux, ni des souhaits, ni des paroles, ni des lois, ni des quantités de Livres blancs, ni des slogans, ni des enquêtes que le peuple demande. Le peuple veut une juste et honnête répartition de la magnifique production annuelle du Canada, selon les besoins de tous les citoyens qui vivent au Canada et, ensuite, selon les mérites des Canadiens qui travaillent et qui capitalisent.

Monsieur l'Orateur, le premier de tous les droits des 22 millions de citoyens canadiens est celui à la vie. Qu'on veuille ne pas l'oublier, même devant la mort d'un noble citoyen qui paie de sa vie l'inertie des gouvernements à reconnaître le droit à la vie à tous les citoyens. Monsieur l'Orateur, que des milliers d'enfants meurent chaque année par manque de nourriture convenable, de soins normaux, que des pères de famille se découragent au point de vouloir assassiner leurs femmes et leurs enfants, parce qu'ils se sentent dans l'impuissance de les nourrir et de les faire vivre convenablement à cause de l'inertie des gouvernements qui tardent trop longtemps à apporter les réformes nécessaires, cela ne semble pas nous émouvoir. On trouve toutes sortes d'excuses!

Mais qu'un assassinat sélectif survienne, nous voilà émus. Or, si nous ne voulons pas que d'autres assassinats sélectifs surviennent, il nous faudra tenir compte, et ce très sérieusement, des graves responsabilités qui nous incombent. Voyons à prévenir l'assassinat collectif, conséquence trop directe de notre inertie à assurer le revenu personnel garanti, à assurer un pouvoir d'achat suffisant et convenable, proportionnel à notre production nationale.

Point n'est besoin ici de donner un cours universitaire d'économie politique. La production doit d'abord servir à la consommation et ensuite à la capitalisation. Rien n'est plus simple. Tous les citoyens du pays le comprennent.

Notre production est de 84 milliards de dollars, ce qui équivaut à \$3,900 par personne ou à \$19,500 par famille de cinq en moyenne. Nous devrions réclamer une allocation minimum vitale personnelle pour tous les enfants du Canada et pour tous les adolescents. Nous devrions la fixer au moins à \$90 par mois pour les adultes de 18 à 59 ans et à \$120 pour les vieillards et les retraités âgés de 60 ans ou plus.

Quant aux allocations familiales établies en 1945, elles n'ont été augmentées que de \$1. Le taux n'en est encore que de \$6 à \$8, alors que le coût de la vie a augmenté considérablement.

Le droit à la vie est un droit normal et régulier. C'est même le premier droit de chaque citoyen vivant dans une